

# MÉMOIRE

déposé à l'Office de consultation publique de Montréal  
le 25 février 2025

## Résumé

Les enjeux de la cohabitation urbaine avec les personnes en situation d'itinérance résultent principalement des effets structurels des nouveaux impératifs économiques et idéologiques qui tendent à s'imposer depuis plus de 30 ans. Cette conjoncture néolibérale exacerbe la contradiction entre les principes démocratiques des droits de la personne et les règles concurrentielles de la course néolibérale. Ainsi, les logiques du marché détériorent les conditions et la disponibilité de logement abordables, réduisent la disponibilité et la qualité des services publics et communautaires, et contribuent à baliser les conditions d'accès aux espaces publics. Les enjeux de cohabitation urbaine avec les personnes en situation d'itinérance sont abordés autour de l'acte d'habiter et de la nécessité de reconnaître les pratiques d'habiter la rue considérant l'inaccessibilité au logement actuellement. L'analyse développée ici nous invite à reconsidérer la place des personnes en situation d'itinérance en tant que citoyens.nes marginalisés.es qui ont autant de droits que les autres pour s'exprimer collectivement sur l'analyse de leurs situations et des pistes d'actions à privilégier.

Parazelli, Michel, Ph.D. Études urbaines,  
Professeur associé, École de travail social, UQAM  
[Adresse de messagerie][parazelli.michel@uqam.ca](mailto:parazelli.michel@uqam.ca)

**À l'Office de consultation publique de Montréal – Itinérance et cohabitation sociale à Montréal**

Michel Parazelli, professeur associé, École de travail social (UQAM)

**Préambule**

Le contenu de ce mémoire s'inspire des résultats de mes travaux de recherche sur les pratiques urbaines des personnes en situation de marginalité depuis une trentaine d'années. Dès 1995, je contribuais aux travaux de recherche du Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI) de l'UQAM. Mentionnons parmi ceux-ci l'étude des pratiques d'appropriation de l'espace des jeunes de la rue à Montréal à la fin des années 1990, ainsi que l'analyse des référents éthiques des divers acteurs confrontés à leur présence<sup>1</sup>. Ce qui a donné lieu dès 1999 à l'expérimentation d'un mode de médiation collective impliquant des groupes de jeunes de la rue en dialogue avec d'autres groupes d'acteurs dont les élus municipaux, des policiers ainsi que des intervenants sociaux, et qui a évolué pendant les sept années suivantes<sup>2</sup>. J'ai eu l'opportunité d'analyser les enjeux normatifs de l'épisode de squattage de l'Îlot Overdale à Montréal en 2001<sup>3</sup>. Plus récemment, j'ai conçu un cadre d'analyse sociologique des enjeux et des stratégies d'action entourant la cohabitation urbaine avec les personnes en situation d'itinérance de Montréal documentant ainsi les pratiques des dix dernières années<sup>4</sup>.

La présente consultation semble d'abord avoir été motivée par les problèmes de cohabitation qui sont survenus à Ahuntsic et à Verdun notamment durant la dernière année avec les ressources communautaires qui offrent leurs services aux personnes en situation d'itinérance. Toutefois, les enjeux de cohabitation sociale avec les ressources d'aide et d'urgence ne peuvent être dissociés de ceux affectant la cohabitation avec les personnes itinérantes elles-mêmes. Les problèmes se présentent lorsque les personnes en situation d'itinérance qui fréquentent ces ressources ont des interactions avec d'autres acteurs de l'entourage où est située la

---

<sup>1</sup> Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*.

Québec : Presses de l'Université du Québec; Morin, R., Parazelli, M. et K. Benali. (2008). « Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux : prendre en compte les modes de réaction des groupes d'acteurs ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, no 2, p. 142-157.

<sup>2</sup> Parazelli, M., Colombo, A. et G. Tardif. (2007). « Dialoguer de façon démocratique avec les jeunes de la rue. Le potentiel du Dispositif Mendel ». Dans Roy, S. et R. Hurtubise, *L'itinérance en question*, p. 31-55. Québec : Presses de l'Université du Québec.

<sup>3</sup> Parazelli, M., Mensah, M.N. et A. Colombo. (2010). « Exercer le droit au logement. Le cas d'un épisode de squattage à Montréal en 2001 ». *Lien social et Politiques*, no 63 (printemps), p. 153-166.

<sup>4</sup> Parazelli, M. (dir.). (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

ressource. On ne peut donc dissocier le problème « d'acceptabilité sociale » des ressources de celui associé aux difficultés d'accueil et de stigmatisation des personnes en situation d'itinérance elles-mêmes. Si nous voulons comprendre comment améliorer les conditions de la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance et leurs ressources, nous devons d'abord prendre connaissance des conditions qui en déterminent les rapports<sup>5</sup>.

## **1. Le contexte de production de l'itinérance**

Avant d'entrer dans le vif du sujet des conditions de la cohabitation sociale, il est important de spécifier ce qu'on entend par la « crise de l'itinérance ». Souvent masquée par des procès d'intention entre les acteurs impliqués qui se renvoient la balle de la responsabilité de la crise, celle-ci résulte principalement du retrait du gouvernement fédéral depuis les années 1990, de l'incapacité du provincial à construire suffisamment de logements sociaux, ainsi qu'à améliorer l'accès aux services sociaux et de santé adaptés pour ces personnes. Toutefois, le fil conducteur guidant les choix politiques responsables de cette « crise » est à chercher du côté des transformations induites par un modèle économique qui impose tant aux citoyens.nes qu'aux instances publiques démocratiques une logique comptable du marché et de la concurrence affectant toutes les sphères de la vie sociale.

### **1.1 Quand la logique du marché s'applique au logement**

En plus d'un déficit historique de logements sociaux faute de financement étatique adéquat, l'abordabilité du marché locatif dans la région métropolitaine de Montréal s'est érodée en 2024 selon un rapport de la Société d'hypothèques et de logement (SCHL)<sup>6</sup>. Toujours selon ce rapport, la région métropolitaine de Montréal affichait un taux d'inoccupation de 1% pour les logements offerts sous les 1 150\$/mois en 2024. Selon le Regroupement des comités logement et associations des locataires du Québec (RCLALQ), la Ville de Montréal a vu le loyer des logements augmenter de 27% entre 2020 et 2024 quand l'inflation a grimpé de 17%<sup>7</sup>. Selon cet organisme, « les cas d'évictions forcées de locataires ont augmenté de 132% au Québec en 2023 par rapport aux données de 2022 », la plus forte hausse jamais compilée jusqu'à maintenant<sup>8</sup>. Ces évictions seraient à 23% responsables des situations menant à

---

<sup>5</sup> Parazelli, M. et M. Bourbonnais. (2021). « Gestion publique des personnes en situation de marginalité à Montréal. Quelques repères historiques ». Dans Parazelli, M. (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 41-85. Québec : PUQ.

<sup>6</sup> Société d'hypothèques et de logement. (2024). *Rapport sur le marché locatif, automne 2024*. Québec : SCHL. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif?selected=montrealDiv>.

<sup>7</sup> Pavic, C. (2024). « Qu'en est-il de la hausse moyenne des loyers? ». *Le Devoir*, 2 juillet. [URL] : <https://www.ledevoir.com/economie/815797/est-il-hausse-moyenne-loyers>.

<sup>8</sup> Pouliot, F. (2023). « Évictions forcées : une hausse de 69% des cas à Québec ». *Ici Québec*, 12 décembre. [URL] : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2034456/evictions-logement-quebec-locataires>.

l'itinérance alors qu'en 2018 le pourcentage était de 2%. Selon les chiffres de la Société d'habitation du Québec (SHQ) datés du 31 décembre 2023, 34 252 ménages locataires québécois à faible revenu dûment inscrits attendaient d'obtenir un HLM<sup>9</sup>. Ce qui représentait 11 510 ménages de plus qu'en 2013<sup>10</sup>. Parmi ces déterminants structurels de la production de l'itinérance, mentionnons aussi l'impact de l'inflation en hausse qui affecte le panier d'épicerie. Les banques alimentaires observent une hausse des demandes mensuelles en 2024 : « C'est plus de 239 000 Montréalais qui ont reçu un total de 999 455 aides [mensuellement] »<sup>11</sup>. La part des salariés qui sollicitent de l'aide est passée de 12,5% à 18% en une année.

Cette pénurie de logements sociaux et abordables s'expliquerait surtout par une logique de marché spécifique relevant de la financiarisation internationale de l'habitation où la marchandisation des logements locatifs tend à privilégier la maximisation des profits par de gros investisseurs fixant le loyer au-dessus de la moyenne du marché<sup>12</sup>. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en rajoute en ouvrant la porte au privé pour être éligible à des subventions en ce qui concerne le développement de projets de logements abordables (nouveau programme PHAQ). Ce qui risque d'aggraver le problème de pénurie plutôt que de le résoudre, car ce programme serait mal adapté au logement social<sup>13</sup>. Cette orientation tend à se confirmer lorsque nous apprenons que la société immobilière Devcore investissait récemment dans la mise en place d'un village de conteneurs du quartier Vieux-Hull à Gatineau, là où se trouvait un campement de personnes en situation d'itinérance ayant déjà fait l'objet de démantèlements répétés<sup>14</sup>. Ce choix politique des municipalités entraîne non seulement une déresponsabilisation du secteur public face à l'itinérance, mais normalise une dépendance aux entreprises privées qui, elles, sont motivées par leur propre intérêt, c'est-à-dire le profit. Selon l'urbaniste Gérard Beaudet, « Il faudrait au moins 860 000 logements de plus d'ici 2030 au Québec. Quelles leçons du passé pourraient être utiles aujourd'hui? Aucun

---

<sup>9</sup> Voir la page web de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec : <https://www.flhmq.com/fr/article/34-252-menages-en-attente-dun-hlm-au-quebec>

<sup>10</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain. (2014). *La vraie priorité : redistribuer la richesse. Mémoire présenté au ministères des Finances du Québec*. Consultation en vue du budget 2014-2015. Montréal : FRAPRU.

<sup>11</sup> Bérubé, S. (2024). « Insécurité alimentaire à Montréal. Un million de demandes par mois ». *La Presse*, 28 octobre. [URL] : <https://www.lapresse.ca/affaires/2024-10-28/insecurite-alimentaire-a-montreal/un-million-de-demandes-par-mois.php>

<sup>12</sup> Gaudreau, L. (2017). « Quand le domicile devient un acte financier. Économie politique de la financiarisation du marché de l'habitation au Canada ». *Revue française de socio-économie*, p. 143-163.

<sup>13</sup> Proulx, A. (2022). « Le nouveau programme de logement abordable critiqué dans l'Est-du-Québec ». *Ici Côte-Nord, Radio-Canada*, 4 février 2022. [URL] : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1859878/logement-habitation-annonce-gouvernement-privé-communautaire-social>

<sup>14</sup> Chollangi, N. (2025). « À Gatineau, un campement de sans-abri aux mains d'une société immobilière? ». *The Rover*, 7 février. [URL] : <https://therover.ca/a-gatineau-un-campement-de-sans-abri-aux-mains-dune-societe-immobiliere>

pays n'a jamais réussi à résoudre une crise du logement sans que l'État intervienne »<sup>15</sup>.

De plus, les 72 décès de personnes en situation d'itinérance au Québec en 2023 (Bureau du coroner), à mettre en lien avec les 619 décès reliés aux intoxications aux opioïdes selon l'INSPQ<sup>16</sup>, suffisent à montrer l'urgence de la situation qui se dégrade rapidement lorsque nous laissons le marché réguler le logement et le trafic des stupéfiants.

## **1.2 Quand la logique du marché détériore la qualité des services de santé et des services sociaux**

Les barrières d'accès aux services sociaux et de santé que nous connaissons depuis plusieurs années se multiplient actuellement dans une perspective de privatisation croissante des services sociaux et de santé. 800 médecins québécois sont actuellement considérés comme non-participants étant donné leur désengagement du réseau public pour travailler au privé<sup>17</sup>, seule province canadienne à connaître cet exode<sup>18</sup>. Plus récemment, on apprenait que « Près de 40 % des psychologues quittent le réseau de la santé au cours des cinq premières années de leur pratique, selon des chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux »<sup>19</sup>. Cet exode des professionnels de la santé n'est pas sans lien avec les effets dévastateurs de la nouvelle gestion publique (approche Toyota) appliquée depuis une vingtaine d'années dans le réseau des services publics, et qui a nui non seulement à l'autonomie professionnelle des intervenant.e.s, mais aussi aux conditions d'accès aux services<sup>20</sup>. Pendant plus d'une vingtaine d'années, le gouvernement québécois a persisté à imposer un mode de gestion apparenté à l'entreprise privée au service public en renforçant le contrôle technocratique des professionnels contraints de remplir des formulaires uniquement pour informer les sous-chefs et les chefs de ce qui se passe sur le terrain. Ce choix a considérablement perverti l'acte professionnel

---

<sup>15</sup> Beaudet, G. (2024). « Des clés pour mieux aménager les villes ». *Revue québécoise d'urbanisme*, vol. 44, no 2, p. 2.

<sup>16</sup> INSPQ. (2024). « Décès reliés à une intoxication suspectée aux opioïdes ou autres drogues au Québec, juillet 2017 à juin 2024. Institut national de santé publique du Québec. [URL] : <https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/surdose/decès-intoxication/intoxication-suspectee>

<sup>17</sup> Cousineau, M.-É. (2025). « Le Collège des médecins souhaite la fin de la pratique privée », La Presse, 11 février. [URL] : <https://tinyurl.com/4unznz4x>

<sup>18</sup> Lagacé Dawson, A. (2024). « De plus en plus de médecins québécois le système de santé public au profit du secteur privé ». *Coalition canadienne de la santé*. [URL] : <https://www.healthcoalition.ca/fr/de-plus-en-plus-de-medecins-quebecois-boycottent-le-systeme-de-sante-public-au-profit-du-secteur-prive/>

<sup>19</sup> Villeneuve, F. (2024). « Par dépit », les psychologues quittent de plus en plus le réseau public ». Radio-Canada. [URL] : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2125228/psychologues-public-demission-sante-mentale>.

<sup>20</sup> Parazell, M. et Ruelland, I. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale*. Québec : PUQ et Genève : Éditions IES.

du service public en le réduisant à un geste économiquement optimisé de la livraison de services, et qui représente une violence de la norme technocratique pour ces travailleurs.ses<sup>21</sup>. Une opération de destruction progressive des fondements modernes de la démocratie du service public guidés autrefois par la posture et les actes de solidarité sociale, et non par la seule action comptable des tâches exécutées de façon dite efficace et économique. Par conséquent, cette transformation institutionnelle a drastiquement réduit la marge de manœuvre des intervenant.e.s pour s'adapter aux nouvelles réalités de l'itinérance. C'est pourquoi le milieu communautaire se dit débordé, car, dans les faits, il devient de plus en plus la principale première ligne de services sans disposer des moyens nécessaires<sup>22</sup>.

### 1.3 Une cohabitation sociale exacerbée

Cette crise de l'itinérance est donc moins une « crise soudaine » post-pandémique qu'un résultat conséquent de plusieurs choix politiques, institutionnels, économiques au long cours, tous guidés par une idéologie néolibérale affaiblissant un filet social pouvant soutenir les personnes en situation de marginalisation. Ces choix mettent tou.t.e.s les intervenant.e.s et les acteurs/trices concerné.e.s devant des situations impossibles où les difficultés de cohabitation sociale sont exacerbées par la production d'inégalités sociales et des réactions sociales défensives et offensives qu'elles suscitent. Autrement dit, nous ne devrions pas nous surprendre de la multiplication des plaintes de la part des résidents, des commerçants, des travailleurs communautaires, des personnes en situation d'itinérance et des acteurs des services sociaux et municipaux quant aux défis auxquels les communautés doivent faire face au quotidien pour vivre ensemble. Malgré les efforts laborieux entrepris par plusieurs acteurs/trices œuvrant sur le terrain pour renverser la tendance, le sentiment d'impuissance partagée peine à se dissiper faute de moyens adéquats pour être en mesure de faire face à l'ampleur des besoins<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Plourde, A. (2024). *Santé inc. Mythes et faillites du privé en santé*. Montréal : Éditions Écosociété; Chiapello, È. Et P. Gilbert. (2012). « Les outils de gestion : producteurs ou régulateurs de la violence psychique au travail? ». *Le travail humain*. Tome LXXV, no1, p. 1-18.

<sup>22</sup> Ouellette-Vézina, H. (2024). « Itinérance à Montréal. « Ça déborde de tous les côtés ». *La Presse*. 17 avril 2024. [URL] : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-04-17/itinérance-a-montreal/ca-deborde-de-tous-les-cotes.php>

<sup>23</sup> Pensons seulement aux demandes d'action collective de résidents en juin 2024 contre les instances responsables de l'installation d'un refuge dans le quartier Milton Park, ou encore à l'appel à l'aide du président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal qui anticipe une désertion de sa clientèle disant ne plus se sentir en sécurité face aux personnes en situation d'itinérance qui s'y réfugient faute de ressources d'hébergement suffisantes : Ouellette-Vézina, H. (2025). « La STM appréhende un « point de rupture » dans le métro ». *La Presse*, 18 février. [URL] : <https://tinyurl.com/3kdn2p4m>.

## 2. Un déterminant urbain négligé : l'espace public occupé par le marché

La littérature en études urbaines et en géographie sociale nous apprend que les tensions de cohabitation sociale vécues entre les personnes en situation d'itinérance et les autres acteurs sociaux sont aussi à comprendre sur le plan des transformations de l'espace urbain des villes en concurrence à l'échelle mondiale<sup>24</sup>. Il importe de considérer les effets sociospatiaux des conditions structurelles associées à la phase de transition d'un environnement néolibéral urbain sur l'orientation des pratiques de gestion urbaine de l'itinérance. Je m'explique. Amorcée il y a plus de trente ans sur le plan international, la libéralisation des marchés incita les grandes villes telles que Montréal à faire face à la concurrence pour devenir des destinations incontournables de façon à attirer de nouvelles formes d'investissement économique. Sur le plan international, la revitalisation des centres-villes et la requalification des espaces publics sont alors utilisées comme des leviers stratégiques pour favoriser l'attractivité et la compétitivité grâce à une mise en ordre sociospatial de ce territoire.

En ce qui concerne Montréal, les administrations municipales successives, des promoteurs privés et des institutions publiques ont misé sur la production d'activités spectaculaires du divertissement pour animer les espaces publics du centre-ville. Un quartier en assure la vocation tout en s'appuyant sur les atouts de l'ancien Red-light : le « Quartier des spectacles » qui couvre 1 km carré avec ses 8 places publiques animées toute l'année : un segment de marché spécifique que le Partenariat du Quartier des spectacles a su exploiter selon sa vision : « Vivre, créer, apprendre et se divertir au centre-ville ». Historiquement, il faut se rappeler que c'est dans ce quartier que plusieurs groupes de personnes en situation d'itinérance et de marginalité bricolaient leur habitat en y reproduisant l'équivalent d'un chez soi, et ce depuis le début du XXe siècle<sup>25</sup>.

Aussi, du fait de la gentrification de ce quartier, l'accroissement de la surveillance policière et privée des pratiques sociales jugées déviantes, malvenues ou dérangeantes dans les espaces publics exacerbe les tensions au niveau de la cohabitation avec des personnes en situation d'itinérance<sup>26</sup>. On comprend ici que l'image de pauvreté et d'itinérance urbaine entre en contradiction avec le branding

---

<sup>24</sup> Parazelli, M. (2021). « Espaces(s) public(s), itinérance et normativité ». Dans Parazelli, M. (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 13-40. Québec : Presses de l'Université du Québec.

<sup>25</sup> Parazelli, M. et M. Bourbonnais. (2021). « Gestion publique des personnes en situation de marginalité à Montréal. Quelques repères historiques ». Dans Parazelli, M. (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 41-85. Québec : PUQ.

<sup>26</sup> Ducas, I. (2024). « Des agents de sécurité privés pour patrouiller dans les quartiers les plus touchés par le crime ». *La Presse*, 31 octobre 2024. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2024-10-31/arrondissement-de-ville-marie/des-agents-de-securite-privés-pour-patrouiller-dans-les-quartiers-les-plus-touchés-par-le-crime.php>

urbain mis de l'avant tout en produisant des malaises éthiques. De plus en plus utilisés comme des « équipements industriels », les espaces publics peuvent faire office de vitrines exposant les activités commerciales, institutionnelles et ludiques. La conversion d'un espace public conçu comme un lieu démocratique en une infrastructure de la production de spectacles et du divertissement rendrait menaçante la présence visible de personnes en situation de marginalité<sup>27</sup>. En fait, leur présence menacerait les efforts entrepris pour offrir une image du centre-ville représentant un lieu sécuritaire, convivial, fonctionnel, propre et prospère où il fait bon vivre et se divertir. On aura compris que cet usage spécialisé des espaces publics limite considérablement leur potentiel d'habitabilité en dehors des prescriptions commerciales et de consommation<sup>28</sup>. C'est donc principalement une question d'image, une image dissonante qui fait que l'itinérance visible est perçue comme un obstacle aux efforts de revitalisation et de relance économique du centre-ville. Inutile de souligner que cette logique de marché s'éloigne d'une conception démocratique de l'espace public, car elle menace les droits de sécurité, de dignité et d'accès aux espaces publics de personnes qui n'ont pas d'autres lieux où exister.

Ce modèle de développement urbain tend à être reproduit dans les quartiers périphériques de Montréal et d'autres centres-villes au Québec. Je réfère ici au niveau de qualité de vie et à l'ambiance urbaine des styles de vie promus par les modèles résidentiels des aménagistes urbains en lien avec des entrepreneurs immobiliers. L'itinérance représenterait donc la face négative de cette idéologie hyperindividualiste de l'acte d'habiter qui intègre souvent l'environnement de proximité tel que les parcs et autres lieux publics adjacents comme une extension de son chez-soi<sup>29</sup>. Dès lors, les nouveaux résidents et commerçants sont conduits à considérer les personnes en situation d'itinérance comme des intrus potentiels sinon des envahisseurs, et l'itinérance elle-même comme un marqueur d'échec social, de dysfonctionnement et d'improductivité auquel il ne faut surtout pas être associé<sup>30</sup>.

Cette mise au point est essentielle pour être en mesure de mieux comprendre ce qui se joue actuellement dans ce qu'on appelle la réaction du « pas-dans-ma-cour », la non « acceptabilité sociale », l'intolérance des résidents, l'insécurité face aux

---

<sup>27</sup> Parazelli, M. (2024). « La misère sociale sociale, une menace économique ». *Le Devoir*, 2-3 mars, p. B7.

<sup>28</sup> Grimard, C., Wagner-Lapierre, S., Prince, É., Blank, S. et V. Lapalme. (2023). « Architecture + itinérance ». *Revue du Cremis*, vol. 14, no 1, p. 7.

<sup>29</sup> C'est dans ce sens que le sociologue français des inégalités sociales, Robert Castel, qualifiait l'itinérance « d'individualisme négatif ou par défaut ». Dans Aubert, N. (dir.). (2006). *L'individu hypermoderne*, p. 117-128. Paris : Érés. Voir aussi l'ouvrage d'Antonin Margier publié en 2017 sur l'extension de l'espace résidentiel à l'espace public : *Cohabiter l'espace public. Conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*. Rennes : Les Presses universitaires de Rennes.

<sup>30</sup> Martino, N., Dej, E. et Sanders, C.B. (2025). « « Bureaucrats with badges » : Bylaw Enforcement and the Invisibilization of homelessness ». *Social problems*, XX, 1-16.



incivilités, la judiciarisation de l'itinérance, etc. Même si la figure moderne du phénomène de l'itinérance à Montréal existe depuis plus d'un siècle, la consultation actuelle est seulement le deuxième exercice municipal suivant celui qui a eu lieu en 1987 pendant l'Année internationale du logement des sans-abri (si l'on exclut des opérations plus ciblées comme le réaménagement du square Viger). Ajoutons que depuis 2005, quatre états généraux de l'itinérance au Québec ont été organisés par le Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ) qui revendiquait le droit à l'espace public pour les personnes en situation d'itinérance. Si la première Politique sur l'itinérance de 2014 ne référait pas à cet enjeu d'invisibilisation des personnes en situation d'itinérance des espaces publics, l'axe 5 traitant de la cohabitation et de la judiciarisation recommandait surtout de réduire les arrestations et incarcérations des personnes en situation d'itinérance qui prévalaient alors pour les expulser de l'espace public<sup>31</sup>. Ces gestes politiques répondaient à un urgent besoin de faire reconnaître cette réalité étant donné l'inertie des gouvernements et la relégation municipale de ce phénomène à des pratiques générales de « *damage control* ».

### **3. Enjeux principaux de la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance**

Le lent processus de revitalisation du centre-ville-est (Quartier des spectacles) accompagné des pratiques de profilage social du SPVM a considérablement réduit le nombre de lieux publics susceptibles d'être occupés par des personnes en situation d'itinérance. Pas étonnant que les tensions s'enveniment surtout avec la croissance élevée du nombre de personnes en situation d'itinérance à la suite de la pandémie et de la crise du logement.

C'est pourquoi l'étude des enjeux entourant le partage des espaces publics avec ces personnes devient cruciale pour penser et guider les pratiques de cohabitation sociale. Le terme « enjeu » est utilisé ici non pas en tant que synonyme d'un « défi » comme le sens commun l'exige, mais comme une « tension » entre des manières de comprendre, de juger et d'agir face à une situation donnée. N'ayant pas la même compréhension, le même jugement, ni les mêmes intérêts face à cette réalité sociale, les acteurs consultés dans le cadre de mes travaux de recherche ont développé différentes pratiques de gestion du partage de l'espace public encore effectives aujourd'hui. Le principal enjeu des stratégies de gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation d'itinérance que nous avons observées s'inscrit dans une tension entre la volonté **d'invisibiliser** la présence publique des personnes en situation d'itinérance, et celle de **visibiliser** cette présence dans une perspective solidaire de défense de droits. Les pratiques qui sont associées aux deux visées recourent au contrôle de la mobilité des personnes en

---

<sup>31</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, p. 47. Québec : MSSS. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>.

situation d'itinérance et à la transformation de leur statut social. Le contrôle de la mobilité consiste à orienter les mouvements des personnes en situation d'itinérance en faisant appel à une diversité de stratégies qui varient selon l'objectif d'invisibilisation ou de visibilité.

En ce qui concerne l'objectif d'invisibilisation, nous avons identifié quatre grandes stratégies : l'expulsion, le repoussement, la concentration et la dilution. Même si ces stratégies dominent l'orientation des pratiques de partage de l'espace public, elles sont en tension d'opposition avec l'objectif de visibilité qui s'appuie sur des stratégies de représentation et de rassemblement<sup>32</sup>. Cet objectif de visibilité vise surtout à faire reconnaître les droits des personnes en situation d'itinérance continuellement bafoués afin qu'elles puissent améliorer leur situation et que l'on prenne en compte leurs revendications. Le travail de représentation communautaire auprès des instances publiques et politiques ainsi que les activités de rassemblement des personnes elles-mêmes contribuent à faire reconnaître les difficultés de leur existence sociale ainsi que leur désir d'améliorer leur situation.

En ce qui regarde les pratiques de transformation du statut qui s'ajoutent au contrôle de la mobilité, elles s'inscrivent aussi dans cette tension conflictuelle entre ce que certains chercheur.e.s en travail social qualifient de « prise en charge » en opposition avec la « prise en compte »<sup>33</sup>. L'intervention de prise en charge vise plus à rappeler la norme dominante auprès des personnes en situation d'itinérance pour qu'elles s'adaptent rapidement aux attentes sociales ambiantes et qu'elles fassent preuve de résilience malgré le poids des forces structurelles. Tandis que la prise en compte relève non pas de la « prévention » (concept biomédical, épidémiologique), mais de la « prévenance » (concept psychosocial) où il importe d'aller à la rencontre de ces personnes pour les connaître afin de voir là où l'intervenant.e pourrait être utile en formulant des offres de soutien potentiel adapté à la situation de la personne. Dans une perspective de prise en charge, la sortie de la rue est vue comme nécessaire tandis que dans la prise en compte, la sortie de la rue appartient au sortant ou à la sortante potentiel.le. Précisons que du point de vue de la prise en compte, la personne qui n'est pas prête à sortir de la rue mériterait tout autant le soutien des intervenant.e.s que celle qui voudrait en sortir. On comprend mieux comment les tensions peuvent s'exacerber entre les acteurs/trices qui aimeraient tous améliorer leur situation, mais avec des représentations des situations, des objectifs et des moyens d'intervention différents.

---

<sup>32</sup> Pour une description détaillée et illustrée de chacune de ces stratégies, consulter le schéma-synthèse et le tableau des stratégies annexés à ce mémoire. Pour en savoir plus : Parazelli, M. et K. Desmeules. (2021). « Stratégies de gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité ». Dans Parazelli, M. (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 209-252. Québec : PUQ.

<sup>33</sup> Karsz, S. (2011). *Pourquoi le travail social?. Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod.

Dans ce contexte, les ressources leur venant en aide ne sont pas bienvenues dans certains quartiers centraux et périphériques, car elles y attireraient les personnes en situation d'itinérance dont on se méfie souvent par méconnaissance et/ou parce qu'elles menaceraient des fragilités psychiques parfois conjuguées avec des intérêts de nature économique. C'est pourquoi les ressources communautaires font dans certains cas l'objet de disqualification alors qu'elles contribuent à améliorer la situation. Ces stratégies d'invisibilisation participent à une gestion permanente de solutions provisoires, car elles ne font que déplacer les personnes d'un lieu à un autre sans avoir d'autre effet que celui d'une disparition temporaire de « l'irritant urbain ». Ces pratiques provoquent une insatisfaction générale des acteurs et des intervenant.e.s concerné.e.s qui n'ont souvent que leur sentiment d'impuissance à partager. Donc, lorsqu'on cherche à recenser les bonnes pratiques de cohabitation, il faut savoir qu'elles ne sont jugées « bonnes » qu'en fonction de l'objectif poursuivi : l'invisibilisation ou la visibilisation?

### **3.1 Principales réactions face à la présence des personnes en situation d'itinérance et de leurs ressources**

Suivant cette analyse des enjeux entourant la gestion du partage de l'espace public en présence de personnes en situation d'itinérance, il a été possible de dégager quatre types d'attitudes face aux défis posés par la cohabitation. Précisons que parmi les personnes que nous avons consultées dans le cadre de recherches qualitatives, les attitudes ne se différenciaient pas nettement selon les groupes d'acteurs. Autrement dit, les réactions n'étaient pas nécessairement homogènes au sein de chacun des groupes sociaux tels que les commerçants, les résidents, les organismes communautaires, etc. Présentons schématiquement ces réactions à partir de quatre groupes d'attitudes observées face à la présence de personnes en situation d'itinérance et de leurs ressources :

- **La compassion solidaire** : Les personnes adoptant cette attitude comprennent non seulement que les personnes en situation d'itinérance souffrent, mais qu'il est nécessaire d'agir pour elles, ce qui se traduit par une réaction de sollicitude et de solidarité active visant à soulager les maux de ces personnes. Cela se manifeste par de l'aide sous toutes ses formes dont le bénévolat, le militantisme ou des dons offerts aux personnes ou aux organismes leur venant en aide. Dans la littérature scientifique, cette réaction peut être associée à une réaction citoyenne engagée face à une situation d'inégalités sociales.

- **L'empathie conditionnelle** : Les personnes ou les acteurs d'une organisation adoptant cette attitude peuvent comprendre le ressenti des personnes en situation d'itinérance en leur présence, mais ne souhaitent pas pour autant personnellement leur venir en aide. Cela demeure au niveau du sentiment. C'est pourquoi elles désirent que les personnes en situation d'itinérance reçoivent de l'aide par les services sociaux ou des organismes communautaires, sinon

l'empathie pourrait se refroidir étant donné le sentiment d'insécurité pouvant être suscité par des conduites dont on ne comprend bien le code. D'où l'importance qu'on prenne ces personnes en charge rapidement. Dans la littérature scientifique, certaines de ces réactions peuvent être associées aux « soins coercitifs ».

- **La protection défensive** : Les personnes ou les acteurs d'une organisation adoptant cette attitude éprouvent un sentiment d'insécurité, d'impuissance ou de rejet face aux comportements transgressifs de survie et de frustration des personnes en situation d'itinérance, d'où le besoin de se protéger contre ce qui est perçu comme une menace potentielle ou réelle. Cela peut se manifester par la peur de voir ses enfants côtoyer les personnes itinérantes ou d'être en contact avec des seringues dans un parc. Pour les commerçants, la crainte que ces personnes fassent fuir la clientèle les poussent aussi à se protéger en tentant de prévenir de mauvaises « expériences clients ». Pensons au design hostile tel que les pics anti-itinérants devant les établissements commerciaux, aux barbelés installés en 2024 par la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), ou à la diffusion continue de la chanson *Baby Shark* dans la cage d'escalier du Complexe Desjardins, ou encore à l'UQAM qui réserve l'accès à certaines toilettes de l'université qu'aux seul.e.s détenteurs/trices de carte d'identité de l'institution à la suite de plaintes d'employé.e.s. Dans la littérature scientifique, on qualifie cette réaction de « Pas-dans-ma-cour ».

- **La protection offensive** : Les personnes ou les organisations dont la réaction défensive s'avère inefficace adoptent alors des attitudes plus offensives pour se protéger à l'image d'une concurrence territoriale pour préserver la valeur économique des biens et des lieux, ou au nom de la sécurité/santé publique (ex. : le profilage social de la police, la médiation urbaine visant à déplacer les personnes en situation d'itinérance, la sécurité privée, l'obligation de consommer dans un fast-food pour y demeurer, ou le démantèlement des campements urbains). La justification de ces mesures oscille souvent de façon ambiguë entre la compassion et la punition. Dans la littérature scientifique, le « revanchisme compassionnel » peut correspondre à certaines de ces réactions.

### 3.2 Pour cohabiter, il faut d'abord habiter

Ce détour analytique des enjeux de gestion de la cohabitation et des types de réactions face à la présence des personnes en situation d'itinérance fut nécessaire pour tenter de saisir le noyau dur de ces enjeux. Du point de vue de la position d'arbitrage démocratique des autorités municipales, comment choisir entre les stratégies d'invisibilisation et celles visant la visibilisation? Qu'est-ce qui pourrait déterminer ce choix au-delà des représentations et des intérêts pouvant orienter le positionnement des acteurs? Rien d'objectif appuyé sur des données dites probantes ne pourrait déterminer ce choix, mais un parti pris pour un projet de

société plutôt qu'un autre; chacun de ces projets de société ayant ses propres données probantes.

Toutefois, la tension entre les stratégies de gestion de la cohabitation sociale décrite précédemment soulève une question cruciale : si cohabiter signifie partager entre plusieurs personnes l'habitation de lieux communs, pouvons-nous affirmer que les personnes en situation d'itinérance « habitent » effectivement l'espace public et les espaces communs? Il faut comprendre que si nous pensons que l'itinérance se définit par l'errance et l'absence de lieu d'ancrage, la réponse négative à la question précédente oriente directement la solution aux problèmes de cohabitation par la nécessité d'attribuer un logement aux personnes confrontées à cette réalité. Cette représentation de l'itinérance est fondée sur la valorisation de l'idéal historique d'habitation que représentent le logement et la propriété privée. On confondrait ainsi un régime d'habiter avec des modes ou des pratiques d'habiter. L'analyse des pratiques d'habiter permet d'apporter des nuances à ce débat :

Ainsi, appréhender l'habiter comme une pratique permet d'observer des manières de faire avec l'espace, c'est-à-dire la variabilité de la spatialité de l'engagement corporel, de la mobilisation d'instruments techniques, de la mobilisation de compétences, d'une part, et, d'autre part, la façon dont les différentes dimensions spatiales constituent des épreuves et des ressources pour l'action<sup>34</sup>.

En effet, plusieurs acteurs ne peuvent concevoir que des personnes puissent « habiter » la rue, même si celles-ci y sont contraintes étant donné l'absence de logements disponibles abordables et viables. Comment alors cohabiter avec des personnes dont on ne reconnaît pas l'acte d'habiter aussi précaire soit-il? Bref, cette question est fondamentale, car la réponse orientera les désirs de cohabitation de part et d'autre **lorsque l'occupation d'un logement est impossible**. C'est d'ailleurs le dilemme auquel sont confrontées les autorités publiques, notamment face aux campements urbains. D'une part, soutenir les personnes en situation d'itinérance qui s'auto-organisent pour habiter de façon rudimentaire dans un campement pourrait être perçu comme un acte irresponsable étant donné les risques de sécurité anticipés, ou les conditions matérielles jugées inappropriées pour l'habitat. D'autre part, le campement urbain peut aussi être considéré comme une pratique de solidarité démocratique pour préserver le droit à la dignité et renforcer les capacités d'autonomisation de ces personnes dans leurs pratiques d'habiter. Selon cette perspective, il en va du droit des personnes à se préserver elles-mêmes du pire et qui auraient besoin d'être soutenues en ce sens.

Cette complexité de la vie sociale en situation d'itinérance m'a conduit à comprendre ce que veut dire habiter un lieu. Rappelons que pour cohabiter entre différentes

---

<sup>34</sup> Stock, M. (2015). « Habiter comme « faire avec l'espace ». Réflexions à partir de théories de la pratique ». *Annales de Géographie*, no 704, p. 437.

personnes, il faut que celles-ci puissent habiter un lieu commun. La consultation de la littérature sur l'acte d'habiter nous apprend qu'habiter un lieu ne se réduit pas nécessairement au fait d'en avoir la propriété ou en être locataire : « Habiter devient la spatialité typique des acteurs »<sup>35</sup>. L'acte d'habiter vise à « créer un système d'emprise sur les lieux que l'individu interprète en termes de possession et d'attachement »<sup>36</sup>. Une extension et un prolongement de soi d'où l'expression du « chez soi ». Ce qui relève du défi quotidien pour plusieurs des personnes en situation d'itinérance. Plus qu'un abri, avoir une place dans un lieu où l'acte d'habiter est possible en sécurité permet de stabiliser son identité et de favoriser les interactions sociales. C'est pourquoi la propriété privée et le logement locatif sont plus que de simples marchandises, ils représentent actuellement des supports à l'individualité d'une personne considérée alors comme sujet de droit pouvant s'exprimer en son nom. Cependant les pratiques d'habiter ne se réduisent pas pour autant à ces deux seuls modes d'habiter :

La capacité qui est ici reconnue au sujet est la compétence à produire du sens à partir d'une structure minimale; sa nécessité ne s'exprime pas en termes d'objets à posséder, mais de structures de l'être à investir dans des relations qualitatives. Une telle construction du sens spatial (entendue à la fois comme signification, sensibilité, et direction) renvoie alors plus concrètement à l'appropriation de l'espace par le sujet : non pas propriété au sens de possession, mais propriété au sens de qualité propre d'un espace<sup>37</sup>.

Autrement dit, l'acte d'habiter nous engage tous et toutes dans une relation à l'espace visant l'appropriation de lieux permettant l'étayage de nos aspirations identitaires du moment. C'est moins la matérialité des lieux qui importe que ce que ces lieux peuvent évoquer en nous comme le reflet potentiel de notre existence personnelle et sociale. On parle ici d'appropriation objective et subjective de l'espace par le contrôle des frontières (établir des limites), le marquage (disposition d'objets) et la personnalisation (style via les transformations du lieu).

### 3.3 Que veut dire habiter la rue?

Lorsque la personne est dans une situation de non-logement, elle tentera de reproduire les conditions potentielles d'un chez soi à l'exemple des campements urbains; les refuges d'urgence n'étant pas conçus pour favoriser l'acte d'habiter<sup>38</sup>. Pensons ici au fait d'adosser son installation à un mur en guise de protection, dormir

---

<sup>35</sup> Lévy, J. et M. Lussault. (2003). « Habiter ». Dans Lévy, J. et M. Lussault (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 441. Paris : Belin.

<sup>36</sup> Vassart, S. (2006). « Habiter », *Pensée plurielle*, vol. 2, no 12, p. 13.

<sup>37</sup> Amphoux, P. et L. Mondada. (1989). « Le chez soi dans tous les sens ». *Architecture et comportement*, vol. 5, no , p. 138.

<sup>38</sup> Côté, P.-B. et J. Sigouin. (2024). « Recourir ». Dans MacDonald, S.-A. (dir.), *L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté*, p. 137-165. Québec : Presses de l'Université du Québec.

sur ses affaires pour les mettre en sécurité, utiliser des objets comme mobilier en structurant un lieu délimité, ou encore utiliser une enveloppe pour être à l'abri des regards indiscrets en s'accordant un peu d'intimité. Il importe de comprendre que l'objectif de ces pratiques marginalisées d'appropriation de l'espace public n'est pas tant de nuire aux autres que d'essayer d'y retrouver un minimum d'intimité et de protection pour pouvoir se ramasser soi-même seul.e ou avec d'autres<sup>39</sup>.

Ce n'est pas tant que le SDF [sans domicile fixe] n'a pas d'intimité, c'est plutôt qu'il n'y a pas de limite entre celle-ci et les autres. De même, les sans-abri ne sont donc pas dénués d'habitation : ils s'approprient malgré tout les espaces, si difficiles, voire indécents qu'ils soient, et y fondent eux aussi leurs habitudes, y inscrivent leurs traces, leurs marques et leurs souvenirs, s'y installent dans l'instant et dans la durée de l'existence humaine, dans le partage et la solidarité bien souvent, ainsi que dans un rapport extrêmement fort à l'espace, ses temporalités et ses aspérités, ses secrets, ses passages et matières. Comment considérer là qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'habitation? Comment affirmer suite à ces analyses que le sans-abri n'habite pas ?<sup>40</sup>

La recherche sociale a déjà montré que la vie sociale en situation d'itinérance est généralement très balisée dans l'espace urbain pour le meilleur comme pour le pire<sup>41</sup>. Non seulement certains lieux leur offrent des ressources assurant la survie, mais d'autres endroits leur offrent des possibilités de se reposer ou de socialiser avec plus ou moins de stabilité étant donné les pratiques répressives de déplacement. Ce réseau de lieux est ainsi habité par des relations sociales plus ou moins investies par les personnes en situation d'itinérance, plus ou moins stigmatisées, mais qui sont indispensables aux conditions de leur fragile équilibre psychique et social.

Suivant cette analyse, les déplacements quotidiens de ces personnes et les démantèlements répétés des campements urbains par les autorités municipales fragiliseraient l'acte d'habiter des personnes en situation d'itinérance. On réduirait ainsi cette pratique à un acte précaire d'appropriation de lieux pouvant être maîtrisés de façon éphémère, mais dont l'occupation ne peut être stabilisée. On violerait ainsi non seulement le droit à un niveau de vie décent à défaut de logement, mais aussi le droit à la dignité et à la santé en marginalisant davantage ces personnes comme si elles avaient moins de valeur que les autres citoyen.ne.s. On aura aussi compris que sur le plan psychosocial, ces démantèlements risquent fort de produire une

---

<sup>39</sup> Leroux, N. (2008). « Qu'est-ce qu'habiter? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion ». *VST*, no 97, p. 14-25.

<sup>40</sup> Rollot, M. (2016). *Éléments vers une éthique de l'habitation*. Thèse de doctorat en philosophie, Université Paris-VIII, p. 65. Paris : Université Paris VIII, Vincennes Saint-Denis.

<sup>41</sup> MacDonald, S.-A. (dir.) (2024). *L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

régression des personnes visées quant à leur capacité de reprendre contact avec les institutions sociales et de leur faire confiance<sup>42</sup>.

Sauf lors d'épisodes d'intoxication à répétition, les pratiques sociales des personnes en situation d'itinérance ne peuvent pas être définies par de l'errance, mais plus par ce que j'ai déjà qualifié de « socialisation marginalisée » en me référant aux pratiques identitaires des jeunes de la rue de la fin des années 1990<sup>43</sup>. Bref, l'expérience itinérante noue aussi des rapports étroits avec le cadre spatial disponible pour étayer la précarité identitaire des personnes et non seulement leur survie matérielle. C'est-à-dire, une socialisation à des normes d'insertion bricolées dans et par la marge sociale. Reconnaître l'existence de ces efforts d'habiter la rue ne veut pas dire approuver les conditions épouvantables dans lesquelles les personnes en situation d'itinérance peuvent vivre :

L'indécence, le caractère inacceptable de la difficulté de ces conditions de vie doit avant tout porter à notre conscience cet état de fait et stimuler nos énergies combatives pour lutter contre ce phénomène. Mais, justement, pourquoi chercher à rendre dignité à ces SDF, tout en voulant leur retirer ce fait incontestable, qu'eux aussi habitent ?<sup>44</sup>

### 3.4 Penser les conditions d'une pratique de cohabitation

Même si un pas important est franchi en reconnaissant l'existence des pratiques d'habiter la rue, la cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance n'est pas réglée pour autant. Comment cohabiter l'espace public avec des personnes qui n'ont pas les mêmes pratiques normatives d'habiter ni les mêmes conditions matérielles d'habiter? Cohabiter veut-il dire s'habituer à la présence des personnes en situation d'itinérance qu'il faut tolérer?

Dans le contexte de pénurie de logements, il est nécessaire de penser les conditions d'une pratique de cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance. Elles sont actuellement absentes de tous les débats les concernant en tant que groupe social marginalisé reconnu formellement. En effet, cohabiter dans des lieux communs, c'est mettre en discussion des pratiques d'habiter mutuelles entre citoyen.ne.s qui sont contraint.e.s de se voisiner pour convenir d'un *modus vivendi* respectant les parties impliquées (négocier des temps et des usages, partager des espaces de vie et publics, limiter les affrontements par des régulations).

---

<sup>42</sup> Leblanc, C. (2024). *Une recherche ethnographique critique sur le non-recours aux ressources d'hébergement et les conditions de vie et de santé des personnes qui habitent la rue*. Thèse de doctorat, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke, p. 232-238. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

<sup>43</sup> Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

<sup>44</sup> Rollot, M. (2016). *Éléments vers une éthique de l'habitation*. Thèse de doctorat en philosophie, Université Paris-VIII, p. 65. Paris : Université Paris VIII, Vincennes Saint-Denis.



Cohabiter avec les personnes en situation d'itinérance ne signifie pas seulement coexister ou d'accepter de tolérer une présence jugée indésirable (une version passive de l'acceptabilité sociale), cela implique de reconnaître que les personnes en situation d'itinérance ont développé leurs propres pratiques précaires d'habiter qui ne se réduisent pas à de l'errance ni à des nuisances publiques même si elles dérangent. Il en va du respect à accorder à tout citoyen qu'il soit marginalisé ou non et de la confiance que les personnes en situation d'itinérance peuvent avoir à participer à un dialogue constructif et démocratique. À force de se faire insulter, infantiliser, nier, ou normaliser, la personne marginalisée qui ne fait pas que se soumettre à l'autorité est portée à se défendre ou à se comporter de la façon dont elle a été traitée. Autrement dit l'individu sera moins porté à l'échange de considérations réciproques, mais plus à riposter au mépris perçu<sup>45</sup>. D'où la nécessité d'un dialogue favorisant le respect, la protection mutuelle et l'ouverture vers l'autre.

Certes les pratiques de sensibilisation de la population avoisinant une ressource à mettre en place, ainsi que des réunions d'informations ou de consultation ou encore l'aménagement plus inclusif de l'espace public représentent toujours des moyens pertinents pour favoriser l'ouverture à la cohabitation. Il ne s'agit toutefois pas de pratiques de cohabitation à proprement parler, mais de leurs préludes. Cohabiter exige de prendre en compte la parole de toutes les personnes impliquées dans le partage des lieux habités dans un cadre de démocratie participative qui n'existe pas à l'heure actuelle. Bien sûr, personne ne souhaite côtoyer la détresse humaine qui nous renvoie à notre sentiment d'impuissance face à cette réalité que nous méconnaissons, et qui nous fait peur. D'où le refus de nous identifier à ces personnes qui représentent tout ce que nous ne voulons pas devenir et sans parler de notre propension à imaginer le pire souvent nourri par les médias à sensation. S'il existe des pratiques ponctuelles de médiation calmant le jeu des divers conflits interpersonnels, il n'existe pas encore de cadre démocratique où des collectifs d'actrices et d'acteurs concerné.e.s s'engageraient dans un dialogue continu sur leurs pratiques mutuelles de cohabitation (et non seulement dans le cadre d'une consultation ou d'un incident). Face à ce constat, une piste démocratique de cohabitation pourrait être tentée dans la perspective d'introduire l'acteur principal, à titre de citoyen-ne dans le jeu politique des négociations institutionnelles. Cette reconnaissance des personnes en situation d'itinérance comme un interlocuteur collectif crédible avec qui négocier rappellerait aux acteurs impliqués que leurs intérêts doivent rencontrer ceux pour qui ils œuvrent quotidiennement. Cela aurait comme avantage de demeurer centré sur les besoins et revendications des principales personnes concernées.

---

<sup>45</sup> Bordreuil, J.-S. (2002). « La construction de l'incivilité comme cause publique. Pour une intelligence des interactions civiles ». Dans Cefai, D. et I. Joseph (éd.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, p. 312. Paris : Éditions de l'Aube

### **3.5 Recommandations pour une meilleure cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance**

Si nous ne voulons pas marginaliser davantage ces personnes en leur attribuant moins de valeurs qu'aux autres citoyen.ne.s, il importe dans le contexte actuel d'augmentation des situations d'itinérance visibles et cachées de penser à des espaces de communication impliquant prioritairement ces citoyen.ne.s marginalisé.e.s. Il s'agit de substituer le dialogue à l'affrontement et à la protection défensive. Pourquoi ne pas soutenir l'organisation collective des personnes en situation d'itinérance de façon à les impliquer dans un réel dialogue sur les pratiques d'habiter l'espace public qui sont en jeu avec d'autres collectifs d'acteurs qui interagissent avec elles (responsables politiques, commerçant.e.s, intervenant.e.s sociaux, résident.e.s, etc.)?<sup>46</sup> Si l'organisation collective de personnes en situation d'itinérance ne s'improvise pas, elle n'est pas pour autant impossible; à voir comment plusieurs arrivent à survivre dans des conditions très difficiles et à s'organiser comme le campement de la rue Notre-Dame en 2020 et en 2024. Il existe aussi des expériences de participation démocratique avec des personnes en situation d'itinérance au sein des organismes communautaires qui mériteraient d'être documentées pour s'en inspirer. Il s'agit dans un premier temps de penser collectivement aux conditions qui favorisent non pas seulement la participation des personnes en situation d'itinérance aux décisions qui les concernent, mais surtout leur concertation pour qu'elles puissent porter des revendications par elles-mêmes, et négocier avec les autres groupes d'acteurs concernés.

En m'appuyant sur mes propres expériences de dialogue collectif avec des jeunes de la rue, des policiers, des élus municipaux et des intervenants jeunesse, il est possible d'organiser des échanges respectueux entre des collectifs d'acteurs marginaux et non marginaux<sup>47</sup>. J'ai appris que lorsque ces échanges ne se font pas en face à face, mais par la communication d'écrits, cela permet aux participant.e.s de s'exprimer librement, de s'appivoiser mutuellement, de reconnaître les difficultés associées aux conditions d'habiter de tous les acteurs, et de traiter le conflit pour être en mesure d'envisager des pistes de solutions ensemble. Des principes d'action collective régissant un cadre de communication adapté peuvent être expérimentés de façon à faciliter le dialogue pour tous les groupes d'acteurs.

Les six recommandations suivantes résultent de l'ensemble des considérations exposées dans ce mémoire sur les pratiques de cohabitation sociale :

---

<sup>46</sup> Cette proposition a déjà été formulée en 2013 aux artisans politiques de la première politique sur l'itinérance adoptée en 2014.

<sup>47</sup> Parazelli, M. et A. Colombo. (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, no 2, p. 88-109.

### **Recommandation 1 (préalable à l'exercice de pratiques démocratiques de cohabitation)**

En tant qu'institution démocratique, la Ville de Montréal devrait assurer un leadership politique permanent en mobilisant toutes les organisations concernées par la situation de l'itinérance pour revendiquer auprès des gouvernements supérieurs l'adoption de politiques de lutte contre les inégalités (ex. : revenu décent, logement social, respect des droits fondamentaux). Étant donné l'urgence de la situation actuelle, la Ville doit soutenir les organismes communautaires dans leurs demandes de ressources supplémentaires et de meilleur accès à des services publics adaptés aux réalités de l'itinérance. Il s'agit de combattre ce sentiment d'impuissance face au développement de la crise humanitaire actuelle dont on anticipe l'amplification dans les prochaines années.

### **Recommandation 1**

La Ville de Montréal doit adopter un moratoire sur le démantèlement des campements et autres abris précaires des personnes en situation d'itinérance.

### **Recommandation 2**

La Ville de Montréal doit adapter les infrastructures publiques pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation d'itinérance (fontaines publiques d'eau, services sanitaires, lieux sécuritaires de repos, etc.).

### **Recommandation 3**

En collaboration avec les organismes communautaires, la Ville de Montréal doit reconnaître le droit à l'expression citoyenne à part entière des personnes en situation d'itinérance en soutenant leur organisation collective au sein de petits collectifs autonomes dans le but d'instaurer un dialogue continu avec elles sur les enjeux de cohabitation sociale.

### **Recommandation 4**

La Ville de Montréal doit expérimenter des espaces de démocratie participative instaurant un dialogue continu (composé de plusieurs allers-retours) avec des petits collectifs de personnes en situation d'itinérance, de résidents, de commerçants, d'élus municipaux et d'intervenants sociaux, en partenariat avec les organismes communautaires. Plus qu'une simple consultation, cet exercice démocratique de cohabitation doit viser à ce que l'analyse des situations entourant les pratiques d'habiter mutuelles soit prise compte par les autorités municipales et leurs partenaires afin de guider le plan d'action de la ville en matière de cohabitation et d'itinérance.

### **Recommandation 5**

La Ville de Montréal doit accompagner le processus d'implantation d'une ressource dédiée aux personnes en situation d'itinérance de façon à assumer un rôle d'arbitrage en cas de difficultés de cohabitation en instaurant un dialogue démocratique entre les acteurs impliqués (incluant les personnes en situation d'itinérance) sur les pratiques mutuelles d'habiter les espaces communs.

### **Recommandation 6**

La Ville de Montréal doit cesser de faire appel aux entreprises privées de sécurité pour faciliter la surveillance et le contrôle de la mobilité des personnes en situation d'itinérance. L'exploitation économique de la misère d'autrui ne devrait pas faire partie des solutions dans une société valorisant la solidarité et les valeurs démocratiques.

# ANNEXE 1

## Les stratégies de partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

*Contrôle de la mobilité des personnes marginalisées: un enjeu de gestion*

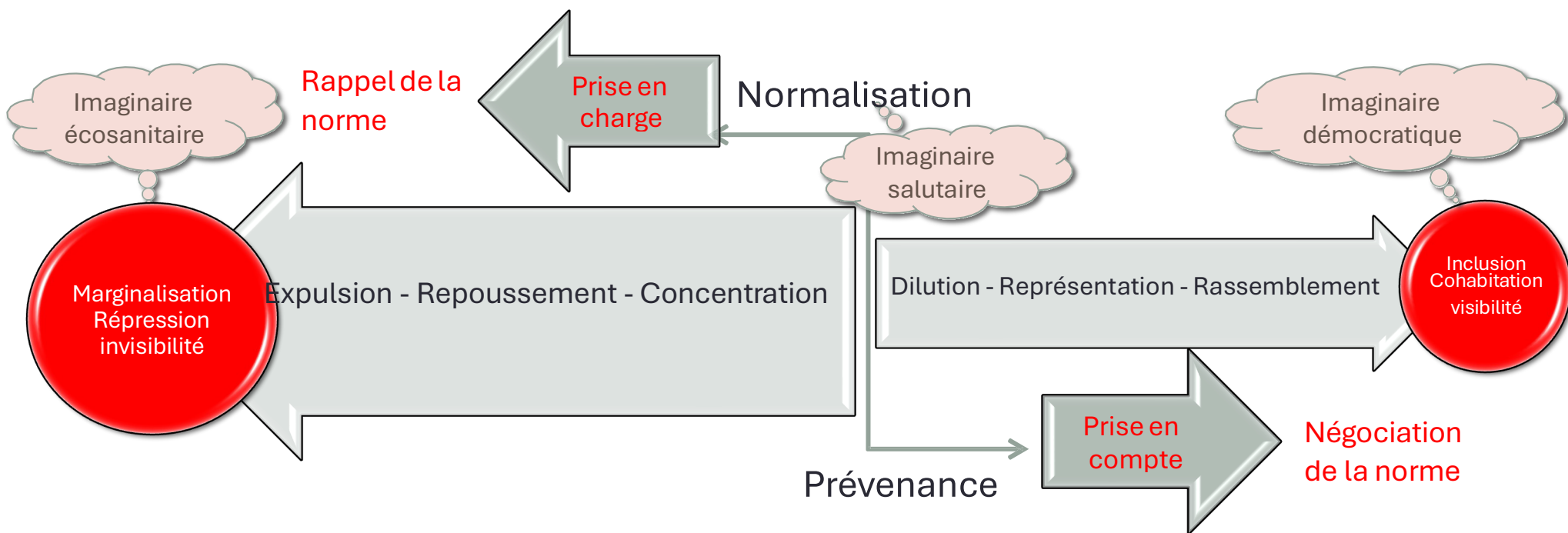


Schéma-synthèse tiré de: Parazelli, M. et K. Desmeules. 2021. « Stratégies de gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité ». Dans Parazelli (dir.) *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 209-252. Québec: Presses de l'Université du Québec.  
<https://www.puq.ca/catalogue/livres/itinérance-cohabitation-urbaine-3900.html>

## Invisibilisation

<b>Expulsion</b>	Faire disparaître les personnes en situation de marginalité (PSM) (ex.: judiciarisation, quadrilatère)
<b>Repoussement</b>	Disperser les personnes marginalisées en périphérie en les excentrant du territoire occupé, (ex. : déconcentration des ressources, ambiances répulsives telles que la diffusion continue de <i>Baby Shark</i> et le design hostile de l'urbanisme situationnel, etc.).
<b>Concentration</b>	Isoler les personnes marginalisées pour faire écran (ex. : utilisation du Parc Viger et Émilie-Gamelin pour dégager les personnes marginalisées des lieux problématiques ; déplacement de la porte d'entrée du Rendez-Vous Centre-Ville de Québec, Place Dupuis pendant la pandémie).

### Visibilisation conditionnelle

<b>Dilution</b>	Atténuer la visibilité des personnes marginalisées en augmentant l'affluence d'autres acteurs (ex. : animation du parc Émilie-Gamelin à Montréal et du parvis de l'Église Saint-Roch à Québec).
-----------------	---

### Visibilisation assumée

<b>Représentation</b>	Défendre les droits des personnes marginalisées et faire connaître leurs situations (ex. : Sensibilisation et actions communautaires sur les plans juridique, public et médiatique)
<b>Rassemblement</b>	Se faire reconnaître comme citoyens marginalisés ayant droit au respect (ex. : Mobilisation collective des personnes en situation d'itinérance, expression collective, dialogue, campement urbain).

### Transformation du statut

<b>Normalisation</b>	Rappeler la norme dominante des comportements attendus pour changer les signes du statut d'itinérant à ceux d'un travailleur ou d'une personne ordinaire (ex. : Approches associées au Logement d'abord ; Projet Chez soi, Programmes de la Société de développement social de Ville-Marie, brigades des espaces publics, certaines approches de la médiation urbaine, etc.).
<b>Prévenance</b>	Négocier la norme en invitant les personnes marginalisées à expérimenter des situations différentes de celles de la rue en leur offrant des alternatives à partir des désirs des personnes marginalisées (ex. : Café-rencontre, arts visuels, vidéos, pairs aidants, emplois, sport d'équipe, Salle de l'X, dispositif Mendel, croisement des savoirs, etc.).